

Je calcule mon barème pour le mouvement inter

	Éléments comptabilisés	Points	Calcul
Ancienneté de service	Classe normale au 31/08/2013 ou 01/09/2013 si reclassement _____ 7 pts/échelon (21 pts minimum) Hors classe _____ 49 pts + 7 pts/échelon hors classe Hors classe dernier échelon _____ forfait de 98 pts Classe exceptionnelle _____ 77 pts + 7 pts/échelon classe exceptionnelle (plafonnés à 98 pts)		
Ancienneté de poste	Titulaire sur poste _____ 10 pts/an + 25 pts par tranche de 4 ans Stagiaire ex-titulaire d'un corps géré par le service des personnels enseignants _____ 10 pts		
Situation individuelle	Stagiaire ex-contratuel (CPE, Cop, enseignant 2 nd degré de l'EN), MAGE ou MI-SE et AED _____ 100 pts Stagiaire autres situations qui effectue leur stage dans le 2 nd degré _____ 50 pts sur le vœu 1 (possible 1 seule fois en 3 ans) Stagiaire candidat 1 ^{ère} affectation _____ + 0,1 pt pour le vœu «académie de stage» Sportif de haut niveau affecté en ATP _____ 50 pts/an d'ATP (plafonnés à 4 ans) Travailleur handicapé _____ 1000 pts pour l'académie sollicitée TZR muté à compter du 1 ^{er} septembre 2006 sur un poste fixe obtenu par «vœu bonifié» _____ 100 pts au bout 5 ans		
Premier vœu préférentiel	Dès la deuxième demande consécutive en vœu 1 (non cumulable avec les bonifications familiales) _____ 20 pts/an		
APV⁽¹⁾	5 à 7 ans de service ⁽²⁾ _____ 300 pts 8 ans et plus de service ⁽²⁾ _____ 400 pts		
Dispositions pour les sorties APV à la rentrée 2012 (déclassement ou Mcs)⁽³⁾	Ancienneté de : 1, 2, 3, 4 ans _____ 60 pts/an 5 et 6 ans _____ 300 pts 7 ans _____ 350 pts 8 ans _____ 400 pts		
Départements d'Outre-Mer	Vœu 1 portant sur l'académie de Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion ou Mayotte (justifier du Cimm ⁽⁴⁾) _____ 1000 pts		
Corse en vœu unique	1 ^{ère} demande _____ 600 pts 2 ^e demande consécutive _____ 800 pts 3 ^e demande consécutive au moins _____ 1000 pts Stagiaire ex-contratuel (CPE, Cop, enseignant 2 nd degré de l'EN), MAGE ou MI-SE et AED en Corse _____ 800 pts		
Situations familiales	Rapprochement de conjoint _____ 150,2 pts sur l'académie du conjoint (résidence professionnelle ou privée) placée en vœu 1 et les académies limitrophes Enfants si Rc _____ 100 pts/enfant Mutation simultanée entre conjoints (soumis à condition de vœu) _____ 80 pts (forfait) Séparation : pour le calcul des points, se reporter au tableau p. 9 Rapprochement de la résidence de l'enfant _____ 150 pts (forfait)		
Personnels handicapés	Pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi _____ 100 pts sur tous les vœux Si la mutation améliore la situation de l'agent _____ 1000 pts		
		Total	

(1) Affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation.

(2) Service effectif et continu dans le même établissement. Prise en compte des années effectuées avant classement APV si établissement précédemment classé ZEP, sensible, violence (et si le classement APV est antérieur à 2007).

(3) Mesure de carte scolaire.

(4) Centre d'intérêts matériels et moraux.

Attention : certaines bonifications ne sont pas prises en compte en cas d'extension. Pour tous les vœux bonifiés, fournir les pièces justificatives.